

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
27/08/21

Dossier complet le :  
13/09/21

N° d'enregistrement :  
2021-ARA-KKP-03348

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone constructible en quatre lots à Meyzieu (Mathiolan - croisement rue du Rambion / Bd Mendès France) afin de créer à terme des logements.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Alliade Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sylvain GIRAUD

RCS / SIRET

| 9 | 6 | 0 | | 5 | 0 | 6 | | 1 | 5 | 2 | | 0 | 0 | 2 | 7 | 6 |

Forme juridique SA d'HLM

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)   |
|-----------------------------------|---|
| Rubrique 39<br>catégorie b        | dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone du projet d'aménagement envisagée se compose d'une surface totale constructible de 24 386 m<sup>2</sup> incluse au sein d'une parcelle cadastrale d'une superficie totale de 44 156 m<sup>2</sup>. Au sein de la surface totale du projet d'aménagement de 24 386 m<sup>2</sup>, 14 900 m<sup>2</sup> sont dédiés à la surface de plancher de logements répartis en 4 lots distincts.

## 4.2 Objectifs du projet

Création d'un ensemble de logements répartis en 4 îlots, avec une volonté forte d'intégration environnementale au sein de la ville de Meyzieu, comprenant la conservation/plantation d'espaces verts et de parkings souterrains.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux durera 24 mois, du 01/01/2023 au 01/01/2025. Il s'agira d'une construction de plusieurs immeubles avec parking sous terrain, un remaniement complet du sol de la zone, la construction de fondations supportant ce type de projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se composera d'un ensemble de 4 îlots d'habitation, avec une partie des logements en locatif social (59 logements sur 239), les secteurs non imperméabilisés de surface libre au sol seront occupés par des espaces verts notamment.

Les principales caractéristiques finales du projet sont décrites ci-après.

Surfaces des espaces verts et des espaces de pleine terre du projet :

Surface Espace de pleine terre (avec cheminements perméables) : 20 316m<sup>2</sup>

Surface Espace vert (sans cheminements) : 15 607m<sup>2</sup>

Nombre d'habitants prévus et nombre de places de stationnement prévues

A ce stade les permis de construire n'ont pas été déposés, le nombre de logements définitifs n'est pas établi.

Toutefois un plan masse général du projet a été réalisé dans le cadre du permis d'aménager. A partir des éléments du permis d'aménager nous pouvons estimer les données suivantes :

Nombre de logements : environ 239 logements

Nombre d'habitants : environ 670 habitants

Nombre de places de stationnement : environ 295 places de stationnement prévues (dont les places visiteurs) conformément aux préconisations du PLUH.

Places de stationnement pour les vélos

Des places de stationnement seront intégrées au projet et seront clairement identifiées au niveau des plans des permis de construire qui seront déposées en Mairie de Meyzieu.

Le nombre de places de stationnement respectera les préconisations du PLUH, à savoir :

« 1.5m<sup>2</sup> pour 60 m<sup>2</sup> de SDP avec un minimum de 1.5m<sup>2</sup> par logement », soit 372 m<sup>2</sup> de surfaces estimées dédiées aux stationnements des vélos sur la base des plans du permis d'aménager.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'étude d'examen au cas par cas, rubrique 39 b  
Le permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)      |
|--|----------------|
| Superficie totale du projet : 24 386 m <sup>2</sup> dont 14 900 m <sup>2</sup> de surface plancher | m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Croisement Rue du Rambion /  
Boulevard Pierre Mendès France,  
Quartier du Mathiolan Meyzieu  
Parcelle DC 129

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 45°76'80" Lat. 04°98'93"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non   
**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF continentale de type 1 : Bassin du Grand Large ZNIEFF 820031396 à 1,7km et la ZNIEFF continentale de type 2 : ENSEMBLE FORME PAR LE FLEUVE RHONE, SES LONES ET SES BROTTAUX A L'AMONT DE LYON ZNIEFF 820004939 à 1,5km |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone la plus proche couverte par un arrêté de protection de biotope se trouve à 6 km, il s'agit du site n°FR3800687 - Iles De Crépieux Charmy  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le territoire est couvert et concerné par un plan de prévention du bruit. Il se trouve à 300m d'un grand axe routier (La rocade Est Lyonnaise).   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude ne se trouve sur aucun bien inscrit au patrimoine mondial, ni sur sa zone tampon, ni sur un monument historique ou ses abords, ni sur un site remarquable.  |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude ne se trouve pas dans un secteur de zone humide d'un point de vue des critères botanique et pédologique étudiée en 2018, et confirmée en 2021 (Cf annexes 13 et 14)   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Meyzieu est couverte par un PPRI approuvé le 6 mars 2008.<br><br>La commune de Meyzieu ne comprend aucun PPRT, le plus proche se trouve sur la commune de Decines-Charpieu. (1,4 km)  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude ne fait pas l'objet d'un référencement sur le site BASOL.   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'étude se trouve dans une zone de répartition des eaux souterraines (Cf annexe 11)   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude ne se trouve pas sur le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude ne se trouve pas à proximité d'un site inscrit.   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le premier site Natura 2000 se trouve à 3km de la zone d'étude, il s'agit du site FR8201785 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage (cf annexe 6)  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'atlas du site du ministère de la culture indique comme site classé le plus proche : un immeuble classé, l'usine Tase à Vaulx en Velin. Le site d'étude ne se trouve ni adjacent à ce monument, ni dans la zone de protection de cet immeuble. |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, les réseaux d'eau seront rattachés au réseau existant sur la commune de Meyzieu.   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet sera excédentaire en matériaux, la terre sera excavée pour la création des parkings souterrains.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'impacts résiduels significatifs pressentis sur les compartiments naturels, (Voir Annexes 13 & 14)   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé à proximité d'un Natura 2000, il s'agit du site FR8201785 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage. Il concerne les milieux alluviaux à proximité du Rhône non présents sur la zone d'étude. Par ailleurs, la zone d'étude ne se trouve pas en continuité de ce zonage Natura 2000, et n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur le bon état de conservation des espèces ou des habitats qui ont servi à la désignation de cet espace Natura 2000. (Cf annexe 14) |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'autres secteurs identifiés.  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé sur un espace ouvert prairial herbacé rudéralisé et assez fortement anthropisé. (cf annexe 14)   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de moins de 10km de la commune de Meyzieu.<br>Le site n'est pas concerné par un PPRT.   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Zone de sismicité faible<br>Aléa faible pour le gonflement des argiles   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Une population d'ambrosie à feuilles d'armoise fortement allergène est présente sur la zone d'étude. Cette espèce devra faire l'objet d'une destruction obligatoire pendant toute la durée d'exploitation du projet conformément à l'arrêté préfectoral n°2000-3261 (cf annexe 13) |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet engendrera de la circulation inhérente au projet d'aménagement. Il y aura un trafic amplifié dans cette zone du fait des déplacements quotidiens des riverains.  |
|                  | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les habitations seront sources de bruits diffus inhérentes à l'activité humaine (riverains, passages de voitures...)   |
|                  | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |

|                  |   |  |  |
|------------------|---|--|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'engendrera pas de vibrations significatives.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet engendrera des émissions lumineuses, il s'agira de l'éclairage public utilisé pour éclairer les voies de circulation en nocturne.</p>   |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>   | <p>Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>   | <p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides particuliers.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>   | <p>Les habitations engendreront des effluents domestiques, ils seront évacués par le réseau d'assainissement rattaché au réseau de la ville.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>   | <p>Le projet n'engendre pas de production de déchets dangereux. Cependant, il engendrera des déchets ménagers qui seront régulièrement évacués via le réseau de ramassage de la ville.</p> |

|   |  |                          |                                     |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projets existants ou approuvés susceptibles d'engendrer des effets cumulés, identifiés dans un rayon de 10 km.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées. Il conviendra donc en phase chantier :

-De mettre en place une gestion efficace d'éradication des espèces exotiques envahissantes (Ambroisie à feuilles d'armoise, Robinier faux-acacia, Solidage du Canada) par un abattage des sujets arborés et/ou un arrachage de tout nouveau foyer de colonisation au sein du périmètre du projet et ses abords immédiats pour enrayer leur propagation. Si nécessaire, la destruction des espèces exotiques envahissantes devra se poursuivre en phase d'exploitation (en particulier pour l'Ambroisie à feuilles d'armoise)

Pour rappel, l'Ambroisie à feuilles d'armoise fait l'objet d'un arrêté préfectoral de destruction obligatoire pour tout porteur de projet. cf annexe 11

Le projet ne présentera pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine sous réserve de prendre en compte les indications mentionnées. Cf annexe 13 & 14

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire au regard des différents enjeux environnementaux évalués dans l'examen au cas par cas de produire une évaluation environnementale complète. Les conclusions des différentes rubriques ne montrent pas d'impact significatif sur l'ensemble des compartiments environnementaux, (sanitaires, technologiques, écologiques, paysagers, etc), ne justifiant pas de déclencher une telle procédure.

Les préconisations du bureau d'étude sur le diagnostic Faune/Flore seront pris en compte en conservant le linéaire de haie au nord de la zone d'étude.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Annexe 7 : Zonages naturels à proximité du site d'étude - Parties 5 et 6.1.<br>Annexe 8 : Arrêté du PPBE de l'État dans la métropole de Lyon et le département du Rhône - Parties 5 et 6.1.<br>Annexe 9: Arrêté d'approbation de la Zone de Répartition des Eaux des couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais - Parties 5 et 6.1.<br>Annexe 10 : Localisation des captages AEP les plus proches - Parties 5 et 6.1.<br>Annexe 11 : Arrêté préfectoral d'obligation de destruction de l'Ambroisie<br>Annexe 12 : Zonages et extrait du règlement du PPRI Rhône amont approuvé le 06/03/2008 - Parties 5 et 6.1.<br>Annexe 13 : Note technique de mise à jour d'étude écologique – site du Mathiolan à Meyzieu (69)<br>Annexe 14 : Mathiolan – Meyzieu (69) Diagnostic écologique faune flore habitats |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 13/09/2021

Signature

P.o.  
**Alliade Habitat**  
Groupe ActionLogement  
173 avenue Jean Jaurès  
69364 LYON Cedex 07  
S. G. JOURD'HEAN

le cadre ci-dessus